

no 8733116

LES JARDINS DE NEULES
LABRO DOMINIQUE
NEULES
46160 LARNAGOL

FACTURE N° 373853 DU 02/10/2024

Chez : JARDINS DE NEULES
46160 LARNAGOL

Règlement : CHQ DATE LIV.

Echéance : 02/10/2024

Client : JARNEU

N° identification intra-communautaire : FR46 838 399012

Produit	Marque	Calibre	Colis	Poids Brut	Tare	Poids Net Pièces	P.U.	U	H.T.
BL N° 585666 Livraison 02/10/24									
TRANSPORT DEPART									
CHOU BROCOLI JACQ X 6 KG			4	24.00	0.00	24.00	3.30	K	79.20
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7525608							
CAROTTE FANE X12			3		12	36	1.25	P	45.00
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7512201							
CAROTTE SAC X 10 KG			5	50.00	0.00	50.00	0.90	K	45.00
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7524201							
CAROTTE NL 14 KG SABLE		JORET	2	28.00	0.00	28.00	1.40	K	39.20
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7475701							
TOMATE COEUR DE BOEUF 4.5KG	P.DAMOUR		16	72.00	0.00	72.00	2.30	K	165.60
	CAT 2	FRANCE							
		L : 7529601							
TOMATE ANANAS 4.5KG	P.DAMOUR		5	22.50	0.00	22.50	2.70	K	60.75
	CAT 2	FRANCE							
		L : 7512902							
TOMATE CRIMEE 4.5KG	P.DAMOUR		5	22.50	0.00	22.50	2.70	K	60.75
	CAT 2	FRANCE							
		L : 7529603							
TOMATE SAVEUR D'ANTAN		MARAIS	8	28.00	0.00	28.00	2.30	K	64.40
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7494801							
HARICOT VERT MACHINE 5KG			4	20.00	0.00	20.00	1.80	K	36.00
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7520201							
FENOUIL 6KG			2	12.00	0.00	12.00	2.50	K	30.00
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7516301							
POIREAU 20/30		JORET 20/30	4	40.00	0.00	40.00	1.60	K	64.00
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7510901							
CORIANDRE			20		1	20	0.90	P	18.00
	CAT 1	ESPAGNE							
		L : 7520401							
PANAIS 5KG			3	15.00	0.00	15.00	2.00	K	30.00
	CAT 1	FRANCE							
		L : 7526501							
HT MARCHANDISE	CTIFL INTERFEL FRAIS SORTIE	BASE TAXABLE	TVA	MONTANT TVA	TOTAL HT				
					TOTAL TVA				
					NET A PAYER				

ANCIEN SOLDE : EUR

-1412.85

ENCOURS TOTAL A CE JOUR : EUR

0.00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Opposabilité : 1 - Les présentes conditions générales de vente sont à la disposition de nos clients, pour leur permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à leurs dispositions. 2 - Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir sur les dispositions qui suivent. 3 - Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à notre société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. 4 - Le fait que nous ne nous prévalions pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement. Livraison : 1 - Nos livraisons sont faites au fur et à mesure de nos possibilités. Le délai de livraison est de 48 heures, sauf délai différent convenu lors de la prise de commande. 2 - Sont considérés comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité en cas de retard ou de non-exécution de commandes : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, blocus ou autres conflits de travail, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le fait du prince. 3 - Les commandes des marchandises, une fois celles-ci préparées, sont à la disposition de nos clients dans nos magasins ou entrepôts. En cas de manquant ou d'avarie, l'acheteur est tenu de faire toutes les réserves adéquates et d'en informer le vendeur dans les délais légaux. 4 - Lorsque nos marchandises sont confiées à un transporteur public, l'acheteur est pareillement tenu de faire toutes réserves adéquates sur la lettre de voiture, ou le récépissé d'expédition en mentionnant de manière explicite la quantité de manquant ou la nature de l'avarie de transport. Ces réserves doivent être confirmées au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours suivant la livraison des marchandises (conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce). Réclamation : 1 - Toute réclamation, pour être valable, devra nous être adressée au maximum dans les 6 heures à compter de la réception de la marchandise. Le traitement, la transformation ou le changement de conditionnement des marchandises livrées, de quelque manière que ce soit, vaut renonciation à tout recours à notre encontre pour quelque raison que ce soit. Prix - Facturation : De par la nature des marchandises que nous commercialisons (produits alimentaires frais périssables) nos prix sont susceptibles d'évoluer quotidiennement. Paiement : 1 - Nos fournitures sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture, laquelle n'excède jamais 30 jours après la date de livraison pour les produits alimentaires périssables. 2 - Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes nos créances, même celles non encore échues. En outre, nous pouvons refuser de satisfaire toute nouvelle commande ou commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. 3 - Conformément aux articles 441-6 c. com et D. 441-5 c. com, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal par mois sans mise en demeure préalable, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. 4 - Aucun escompte pour paiement anticipé n'est appliqué. Compétence : En cas de litige, toutes contestations survenant à l'occasion du présent contrat seront soumises au Tribunal du Siège qui sera compétent même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Liste des produits de traitements : tra16 au : 1 - diphénol 2 - orthophényphénol 3 - chlorprophame 4 - thiazendazole 5 - bénomyle 7 - imazail 8 - ethoxyquiné 9 - anhydride sulfureux A - orthophényphénate de sodium B - hypochlorites D - bromure de méthyle E - autre

M.I.N. - Halles du Sud-Ouest - MAGASINS 5B/7/9 - 146 AVENUE DES ETATS-UNIS - 31200 TOULOUSE
Tél : 05 61 47 21 59 - Fax : 05 61 13 84 52 - Courriel : commercial.favarel@blampinfuits.com
SAS SOULAGE FAVAREL
Capital : 797.280 €
RCS : Toulouse B 388 187 288 - SIRET : 388 187 288 00039 - APE : 4631Z
N° TVA CEE : FR 52 388 187 288

LES JARDINS DE NEULES
LABRO DOMINIQUE
NEULES
46160 LARNAGOL

FACTURE N° 373853 DU 02/10/2024

Chez : JARDINS DE NEULES
46160 LARNAGOL

Règlement : CHQ DATE LIV.

Echéance : 02/10/2024

Client : JARNEU

N° identification intra-communautaire : FR46 838 399012

Produit	Marque	Calibre	Colis	Poids Brut	Tare	Poids Net Pièces	P.U.	U	H.T.
BL N° 585666 Livraison 02/10/24									
TRANSPORT DEPART									
PATATE DOUCE	ROOTS	L2	6	39.00	0.40	36.60	1.20	K	43.92
	CAT 1 EGYPT	L : 7531602							
ARTICHAUT CASTEL 15		15	2				16.00	C	32.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7519901							
MITRAILLE PARIS 5KG			8	40.00	0.00	40.00	2.80	K	112.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7494701							
CELTIANE X 12.5KG		38/55	3	37.50	0.00	37.50	1.60	K	60.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7515701							
AGATA 10KG	BC PDT	50+	2	20.00	0.00	20.00	0.70	K	14.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7501801							
PDT BINJTE 10KG	WECSTEEN	55+	6	60.00	0.00	60.00	0.55	K	33.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7520501							
OIGNON JAUNE FILET 10KG	ALLIUM	60/80	3	30.00	0.00	30.00	0.55	K	16.50
	CAT 1 FRANCE	L : 7521001							
ECHALION FILET 5KG	ALLIUM	30/50	2	10.00	0.00	10.00	1.80	K	18.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7508301							
AIL VIOLET FR 5KG			1	5.00	0.00	5.00	5.60	K	28.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7506601							
NOIX LARA FRAICHE 5 KG		34/36	8	40.00	0.00	40.00	3.60	K	144.00
	CAT 1 FRANCE	L : 7521102							
COURGETTE A PESER			4	40.30	0.75	37.30	2.60	K	96.98
	CAT 1 FRANCE	L : 7530801							
HT MARCHANDISE	CTIFL INTERFEL FRAIS SORTIE	BASE TAXABLE	TVA	MONTANT TVA	TOTAL HT		1 338.84		
1 336.30	2.54 0.00	1 336.30 2.54	5.50 20.00	73.50 0.51	TOTAL TVA		74.01		
					NET A PAYER		EUR	1 412.85	

ANCIEN SOLDE : EUR

-1412.85

ENCOURS TOTAL A CE JOUR : EUR

0.00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Opposabilité : 1 - Les présentes conditions générales de vente sont à la disposition de nos clients, pour leur permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à leurs dispositions. 2 - Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir sur les dispositions qui suivent. 3 - Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à notre société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. 4 - Le fait que nous ne nous prévalions pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement. Livraison : 1 - Nos livraisons sont faites au fur et à mesure de nos possibilités. Le délai de livraison est de 48 heures, sauf délai différent convenu lors de la prise de commande. 2 - Sont considérés comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité en cas de retard ou de non-exécution de commandes : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, blocs ou autres conflits de travail, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le fait du prince. 3 - Les commandes des marchandises, une fois celles-ci préparées, sont à la disposition de nos clients dans nos magasins ou entrepôts. En cas de manquant ou d'avarie, l'acheteur est tenu de faire toutes les réserves adéquates et d'en informer le vendeur dans les délais légaux. 4 - Lorsque nos marchandises sont confiées à un transporteur public, l'acheteur est pareillement tenu de faire toutes réserves de travail, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le fait du prince. 5 - Les commandes des marchandises (produits alimentaires frais périssables) nos prix sont susceptibles d'évoluer quotidiennement. Paiement : 1 - Nos fournitures sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture, laquelle n'excède jamais 30 jours après la date de livraison pour les produits alimentaires périssables. 2 - Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes nos créances, même celles non encore échues. En outre, nous pouvons refuser de satisfaire toute nouvelle commande ou commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. 3 - Conformément aux articles 441-6 c. com et D. 441-5 c. com, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal par mois sans mise en demeure préalable, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. 4 - Aucun escompte pour paiement anticipé n'est appliqué. Compétence : En cas de litige, toutes contestations survenant à l'occasion du présent contrat seront soumises au Tribunal du Siège qui sera compétent même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.
Liste des produits de traitements : traité au 1 - diphénol 2 - orthophényphénol 3 - chlorophame 4 - thlabendazole 5 - bénomyle 7 - imazali 8 - ethoxyquine 9 - anhydride sulfureux A - orthophényphénate de sodium B - hypochlorites D - bromure de méthyle E - autre